

**S.I.V.U. DES ECOLES  
DE SAINT-ONDRAS ET VALENCOGNE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL  
DU 02 DECEMBRE 2021**

## **1 – PERISCOLAIRE**

### **1-1 Péricolaire : bilan association cantine garderie 2020-2021**

La cantine affiche un solde positif de 2039,05 €

La garderie affiche un solde négatif de 2318,92 €. Les 2 communes ont versé une subvention de 1160 € chacune pour combler le déficit.

### **1-2 Remplacement d'un agent**

Un poste est à pourvoir à partir de fin janvier jusqu'en juillet pour remplacer un agent.

## **2 – FINANCES**

### **2-1 Participation financière aux charges de fonctionnement du centre médico-scolaire année 2020-2021- Délibération**

La Présidente rappelle à l'Assemblée que le centre médico-scolaire de la Tour du Pin, dont les services bénéficient aux élèves des écoles des deux communes, est géré par la commune de la Tour du Pin, lieu d'implantation.

La commune de la Tour du Pin, assurant tous les frais de fonctionnement de ce centre, demande chaque année une participation aux différentes communes bénéficiaires, au vu des dépenses engagées sur l'année précédente et en fonction du nombre d'élèves recensés pour chaque commune.

Pour l'année 2020-2021 la participation s'élève à 89,70 € pour les 138 élèves des deux écoles. Elle demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser la somme de 89,70 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Tour du Pin, pour l'année scolaire 2020-2021.

AUTORISE la Présidente à signer la convention à intervenir.

DEMANDE à la Présidente de bien vouloir procéder au mandatement des sommes correspondantes.

### **2-2 Participation premier trimestre 2022 au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne - Délibération**

La Présidente rappelle à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est notamment financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année.

Afin d'alimenter la trésorerie du syndicat avant le vote du budget primitif, elle demande au Conseil Syndical de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation du premier trimestre 2022, avant le vote du budget primitif, selon un échéancier établi.

Le Comité Syndical, ayant entendu cet exposé,

DECIDE que pour le premier trimestre 2022 les montants des participations de chaque commune composant le syndicat, à savoir la commune de Saint-Ondras et la commune de Valencogne auront lieu selon l'échéancier suivant :

MOIS	MONTANT
Janvier 2022	10 000

MOIS	MONTANT
Février 2022	10 000

MOIS	MONTANT
Mars 2022	10 000

DECIDE que les montants de ces participations seront inscrits au budget primitif 2022 au compte 74741

DEMANDE à la Présidente de bien vouloir encaisser les recettes.

### **3 - ECOLES**

#### **3-1 Bruit cantine St-Ondras**

Les plaques anti-bruit sont chères. Les élus décident de se renseigner pour commander en direct afin de réduire les coûts.

#### **3-2 Travaux**

Le moteur d'extraction de la hotte à la cantine de St-Ondras est à changer (en cours).

Une vitre s'est brisée toute seule à l'école de Valencogne le 29/11 ; (déclaration à effectuer et devis à demander).

Eau trop froide (demande des enseignants par rapport aux enfants) : demande à étudier, attention à la légionellose.

Relancer les entreprises pour la passerelle et les problèmes récurrents de barillets défailants.

### **4- DIVERS**

Rappel de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La cantine sert un repas végétarien une fois par semaine, l'approvisionnement se fait en produits frais et locaux et le pain provient d'une boulangerie.

Aucune demande particulière des écoles ou services périscolaires relative aux conditions sanitaires. Les élus remercient les agents pour leur implication et leur vigilance pendant la pandémie.